



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**lait &
produits
laitiers
à l'école**

**fruits
& légumes
à l'école**



FranceAgriMer

Conduit grâce à un soutien de l'Union européenne de 35 millions d'euros par an, le programme **Fruits & légumes à l'école / Lait & produits laitiers à l'école** est ouvert à tous les élèves de la maternelle au lycée, en métropole comme en Outre-mer.

Le dispositif vise à promouvoir une consommation plus régulière de fruits et légumes frais ainsi que de lait et de produits laitiers. Le dispositif accompagne également la montée en gamme prévue par les États généraux de l'Alimentation en restauration collective en finançant la distribution de produits sous signe de qualité pendant le déjeuner. **L'objectif visé est un approvisionnement de 50 % de produits de qualité et durables en restauration collective d'ici 2022.**

Le concept ?

Favoriser la distribution de ces produits frais en y associant une action éducative obligatoire visant à améliorer les habitudes alimentaires des élèves et leur connaissance des produits, filières et terroirs agricoles et agroalimentaires.



Qui peut en bénéficier ?

Les établissements publics (collectivités locales, collèges, lycées et autres structures supportant le coût de la restauration collective) et les organismes de gestion des établissements privés.

Le porteur du programme sera en charge d'organiser les distributions, l'action éducative et d'effectuer les démarches pour la demande d'aide.



Le programme s'enrichit pour la rentrée 2020/2021 : le goûter en nouvelle option.

Que distribuer ?

Des fruits et légumes frais, et/ou du lait et produits laitiers*, notamment sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), c'est-à-dire sous appellation d'origine, indication géographique, sous Label rouge ou issus de l'agriculture biologique.

* Les jeunes enfants, tout particulièrement ceux de moins de cinq ans, ne doivent pas consommer de fromages au lait cru (à l'exception des fromages à pâte pressée cuite comme le Comté ou l'Emmental), ni de lait cru.



Quelles options de distributions ?

→ **Le matin** : ouverte aux collèges en zone d'éducation prioritaire en métropole (zones REP et REP+) et aux élèves des collèges et lycées en Outre-mer.

→ **Le midi** : ouverte à tous les établissements du primaire aux lycées (pour la distribution de produits sous SIQO uniquement).

→ **Le goûter** : ouverte à tous les établissements du primaire aux lycées.





1

Je m'inscris au programme en demandant un agrément
sur le site de FranceAgriMer
<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail>

2

Je définis mon projet
(produits distribués, élèves concernés, option de distribution...)

3

Je mets en œuvre le programme
(distributions de produits et mesure éducative)

4

Je dépose ma demande d'aide via le e-service de FranceAgriMer

5

Je reçois le financement

Liens utiles agriculture.gouv.fr FranceAgrimer Mesdémarches

